

---

## L'Assurance retraite Île-de-France poursuit son activité et reste en contact avec ses assurés pendant la nouvelle période de confinement

---

Paris, le 9 novembre 2020

**L'Assurance retraite Île-de-France tient à rassurer ses assuré(e)s: les dossiers continuent à être traités et toutes les retraites seront mises en paiement à la date prévue. L'accueil physique en agence reste même possible pour aider les assurés les plus fragilisés.**

L'Assurance retraite Île-de-France encourage ses assurés à poursuivre leurs démarches retraite, dans un souci de continuité de service et de traitement efficace de leur dossier, et propose donc plusieurs dispositifs pour maintenir le contact avec eux.

### Rendez-vous

L'accueil physique\* en agence reste possible, sur tout le territoire francilien, sur rendez-vous dans des volumes restreints afin de préserver la santé de tous. Il est prioritairement réservé aux assurés qui risqueraient, compte tenu de l'urgence de leur dossier, de se retrouver fragilisés économiquement.

Les rendez-vous seront donc prioritairement assurés par visioconférence et par téléphone.

### Services et contacts dématérialisés

L'Assurance retraite est mobilisée et met à disposition gratuitement 23 services en ligne et toutes les informations nécessaires sur son site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) pour accompagner au mieux les assurés dans leurs démarches.

Les conseillers retraite d'Île-de-France peuvent être contactés en utilisant le service « Poser une question » en se connectant via l'espace personnel sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

### Contacts téléphoniques

Il est aussi possible de joindre un conseiller en composant le 3960, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 (service 0,06 €/min + prix appel). Depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile, c'est le 09 71 10 39 60 qui doit être composé.

*\*Comme dans tous les lieux publics clos, le port du masque est obligatoire en agence. Les gestes barrières sont également en vigueur.*

### L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

L'Assurance retraite Île-de-France gère la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des assurés, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale. Elle mène également une politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr) (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des paiements de la retraite, etc.). Plus d'informations sur [lassuranceretraite-idf.fr](http://lassuranceretraite-idf.fr)

Contacts presse  
Philippe Bainville  
Léa Cuccuru  
[presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)  
@Cnav\_actu